



## **Résolution Finale**

A l'occasion du vingtième anniversaire de sa fondation, l'Assemblée Générale de la COPEAM réunie à Ajaccio le 9 avril 2016:

Réaffirmant l'attachement de l'Association à l'esprit de Barcelone et aux trois volets du partenariat euro-méditerranéen: renforcement du dialogue politique, développement de la coopération économique et financière, valorisation de la dimension sociale, culturelle et humaine;

Réaffirmant l'importance de la coopération internationale en tant que vecteur de stabilité et de paix contre les attaques des extrémistes de quelque obédience qu'ils soient;

Rappelant l'Acte de fondation de la COPEAM, signé au Caire le 13 janvier 1996, notamment l'article 3 du Statut affirmant « sa vocation de promouvoir l'espace culturel euro-méditerranéen par tous les moyens audiovisuels actuels et futurs » ;

Exprimant ses préoccupations devant les aléas du contexte international qui mettent en danger les acquis des relations euro-méditerranéennes durant des décennies et menace de blocage toute action multilatérale dans la Région;

Soulignant l'importance et la solidité des liaisons historiques qui unissent les rives de la Méditerranée, ses peuples, sa jeunesse et les perspectives convergentes de leur destin;

Conscient du risque de désintégration du sentiment d'appartenance à une communauté euro-méditerranéenne pouvant découler des attentats terroristes;

Rappelant l'importance de la culture, du patrimoine, de l'histoire comme valeurs communes pour les générations futures de la Méditerranée;

Exprimant sa vive condamnation des attentats commis par le terrorisme à l'encontre de l'héritage culturel et historique mondial visant à détruire les bases des identités nationales;

Rappelant la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye (Pays-Bas), en 1954, premier instrument international à vocation universelle axé sur la protection du patrimoine culturel ;

Rappelant l'action (#UnisPourLePatrimoine) portée par l'UNESCO dans le but de célébrer et de sauvegarder le patrimoine et la diversité culturels au plan mondial;

Soucieuse de renforcer l'action de coopération variée qu'elle mène dans le domaine culturel dans le but principal de contribuer à la création d'une communauté professionnelle, notamment à travers les échanges, la circulation des idées, des œuvres, et des opérateurs de l'audiovisuel;

**Adopte le Plan d'Action « Médias pour le patrimoine et la créativité» figurant ci-après :**

S'engage à valoriser les sites, les biens et les traditions culturels qui font la richesse de notre Région et constituent une ressource essentielle pour la vitalité créative de la Méditerranée et la base pour bâtir l'avenir des nouvelles générations;

S'engage avec détermination à sensibiliser les institutions à la relance d'un véritable cadre de partenariat international euro-méditerranéen et à entamer toute action nécessaire afin que l'Union Européenne rétablisse un programme cadre multilatéral et des financements adéquats destinés à la coopération culturelle et audiovisuelle euro-méditerranéenne faisant état de la spécificité de cet espace;

S'engage à promouvoir avec tous ses moyens l'implémentation de la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle et se mobilise pour promouvoir la campagne #UniPourLePatrimoine tout en souhaitant une coopération renforcée avec l'Unesco;

Encourage toute action institutionnelle, des ONG et de la société civile pour la conservation et la promotion du patrimoine culturel et historique de la Région ;

Promeut une action conjointe des membres de la COPEAM destinée à célébrer le patrimoine culturel et à travailler à sa préservation et à sa mise en valeur avec la participation active des jeunes, des écoles et des universités;

Se mobilise au niveau associatif et au niveau des membres pour la diffusion d'émissions dédiées aux sites du patrimoine mondial et pour la réalisation de créneaux informatifs télé et radio concernant l'actualité du patrimoine culturel à travers le monde;

S'engage à faciliter des actions de soutien réciproque aux équipes de production et de tournage travaillant sur des thèmes culturels;

S'engage à échanger des programmes (documentaires, fiction, reportages, etc.) visant à la connaissance réciproque des patrimoines culturels des différents pays de la Région, tout en souhaitant la collaboration avec les autres Unions des medias publiques de la Région.